

## Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Le niveau d'alerte est déclenché pour les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse pour le 16 février en lien avec les niveaux de particules fines PM10. Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place le 16 février sur les départements concernés par la procédure d'alerte.

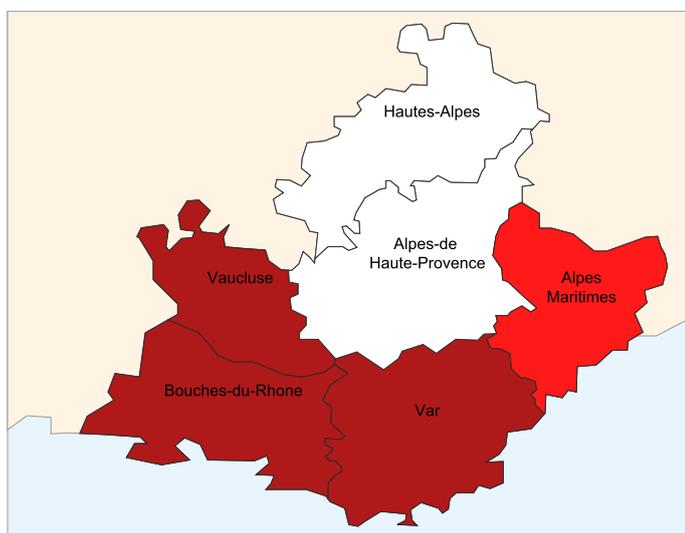
Les niveaux de particules seront en baisse à partir du vendredi 17 février. Les conditions météorologiques, arrivée du vent et des inversions thermiques moins marquées la nuit, permettront une meilleure dispersion des polluants.

L'épisode de pollution s'arrête à partir du 17 février 2023 ainsi que les mesures d'urgence associées.

L'épisode est de type : Combustion hivernale.

## Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 16/02/2023



Le : 17/02/2023



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

## Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le : 16/02/2023				
Polluants et seuils dépassés en µg/m <sup>3</sup>				
O <sub>3</sub>	PM <sub>10</sub>	NO <sub>2</sub>	SO <sub>2</sub>	
	50*			
	50*			
	50*			
	50*			

Départements
<a href="#">Alpes-de-Haute-Provence (04)</a>
<a href="#">Hautes-Alpes (05)</a>
<a href="#">Alpes-maritimes (06)</a>
<a href="#">Bouches-du-Rhône (13)</a>
<a href="#">Var (83)</a>
<a href="#">Vaucluse (84)</a>

Le : 17/02/2023				
Polluants et seuils dépassés en µg/m <sup>3</sup>				
O <sub>3</sub>	PM <sub>10</sub>	NO <sub>2</sub>	SO <sub>2</sub>	

# RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION AUX PARTICULES

## NIVEAU ALERTE

Le grand public, les personnes vulnérables et sensibles sont concernés par ces recommandations sanitaires.

### Populations vulnérables\* et sensibles\*\*



Évitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche).

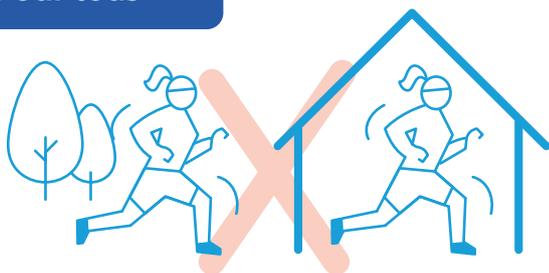


Évitez les zones à fort trafic pendant les heures de pointe.

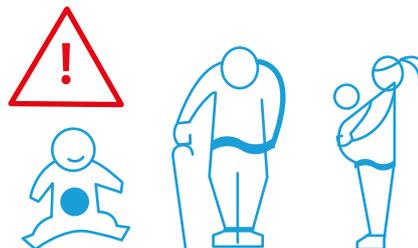
Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.

Privilégiez les sorties les plus brèves ou demandant le moins d'effort.

### Pour tous



Les activités physiques et sportives intenses doivent être évitées.



Soyez vigilants vis-à-vis des personnes vulnérables ou sensibles.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

### Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

\* Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

\*\* Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

# RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

## Pour vos déplacements



Limitez les déplacements  
et différez ceux pouvant  
l'être



Privilégiez  
les transports  
en commun



Privilégiez  
le covoiturage



Utilisez des modes de  
déplacements non  
polluants



Respectez l'interdiction de  
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température  
dans les bâtiments



Arrêtez l'utilisation  
des appareils de combustion  
de biomasse non performants



Reportez les épandages  
agricoles de fertilisants  
et les travaux du sol

des gestes  
à adopter  
toute  
l'année !